

Samuel Gagnon
Présidence d'élection

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

Élections générales de la FÉÉCUM 2018

Rapport présenté à
Monsieur Pierre Losier, directeur général de la FÉÉCUM

FÉÉCUM

Université de Moncton, campus de Moncton

Le 19 mars 2018

Introduction

Ce rapport a pour but de faire suite aux élections générales 2018 de la FÉÉCUM qui ont mené à l'élection d'un nouveau conseil exécutif. Ce document présente un résumé des activités entourant le processus électoral, les résultats électoraux et une série de recommandations visant à améliorer les élections futures en conformité avec l'article 9.11.2 de la loi électorale.

J'aimerais prendre cette opportunité pour remercier Marc-Samuel Larocque, agent de communication de la FÉÉCUM. C'est grâce à son support et son soutien que j'ai pu pleinement remplir mon rôle sans avoir été témoin du déroulement d'une élection précédente à la FÉÉCUM. J'aimerais aussi remercier mon prédécesseur Guillaume Deschênes-Thériault pour son rapport de l'élection 2014 sur lequel je me suis basé.

Remarques sommaires

En somme, la campagne électorale s'est déroulée de manière assez satisfaisante. N'ayant qu'un poste de contesté, le besoin d'assurer une égalité entre les candidats était assez minime, est les efforts furent plutôt axés sur l'obtention du quorum.

Un assez bas taux de participation de la part des étudiants fut remarqué lors des présentations des candidats et lors du débat, mais cela peut s'expliquer du fait que

seulement un poste était contesté. Malgré cela, le quorum fut atteint dans les délais nécessaires, grâce à des efforts dévoués des candidats.

Candidatures et résultats électoraux

Au moment de la fermeture des mises en candidature, cinq personnes avaient remis leur candidature en bonne et due forme afin de briguer un poste au sein de l'exécutif de la FÉÉCUM 2018-2019. Seul le poste de Vice-Présidence interne fut contesté. Voici des tableaux présentant des listes des candidats avec le poste convoité ainsi que leurs résultats. Un tableau séparé fut réalisé pour le poste contesté. De plus, les résultats concernant le budget participatif sont également présentés dans un troisième tableau.

Postes non contestés	Candidats	Oui	Non	Abstentions
Présidence	Alexandre Cédric Doucet	688	110	77
Vice-Présidence exécutive	Pascale Rioux	702	86	81
Vice-Présidence académique	Francis Bourgoïn	705	64	94

Option de vote/Vice-Présidence interne	Nombre de votes obtenus
Jaber Najim	272
Pierre Duguay-Boudreau	543
Abstention	70

Option de budget participatif	Nombre de votes obtenus
Rénovation du salon	282
Nouvelles chaises	284
Bornes de recharge	483
Patinoire extérieure	505
Fontaines	477
Matelas/plancher cheerleading	112

Il est possible de constater que les quatre candidats gagnants ont été élus puisque chacun d'eux a obtenu au moins 50 % + 1 de oui. Pour ce qui est du budget participatif, les options ayant obtenu le plus de votes seront évaluées pour le budget suivant.

Au total, 893 personnes se sont prévaluées de leur droit de vote sur les 3141 qui en avaient le droit, ce qui représente un taux de participation de 28,43 %. Le quorum a donc été atteint.

Calendrier électoral

Voici le calendrier électoral tel qu'il a été suivi lors du processus électoral.

- lundi 5 février 8 h 30 : Ouverture des mises en candidature
- vendredi 16 février 16 h 30 : Fermeture des mises en candidature
- vendredi 16 février 17 h : Réunion des candidats avec la présidence d'élection
- mardi 20 février 11 h 20 : Présentations au Pavillon des Arts
- mercredi 21 février 11 h 30 : Débat électoral au Coude
- jeudi 22 février 11 h 20 : Présentations au Pavillon Jean-Cadieux
- vendredi 23 février 11 h 20 : Présentation au Pavillon Jeanne-de-Valois
- samedi 24 février : Journée de campagne libre
- lundi 26 février 8 h 30 : Début du scrutin électronique
- jeudi 27 février 16h30h : Fermeture du scrutin électronique
- mardi 27 février 19 h : Dévoilement des résultats au Coude

Appréciation du processus électoral

Annonce des candidatures

La décision fut prise par moi-même cette année de ne pas révéler les candidatures approuvées avant la clôture de la période de mise en candidature. Ceci fut décidé afin de ne pas décourager des candidats potentiels qui pourraient hésiter à se présenter en voyant que quelqu'un d'autre postule pour le même poste.

Réunion de la présidence d'élection avec les candidats

Cette rencontre obligatoire pour tous les candidats a eu lieu dans les locaux de la FÉÉCUM. Nous avons discuté de la campagne électorale et des règles à suivre. J'ai présenté le contenu de la loi électorale aux candidats. Puis, nous avons pris une photo des candidats qui s'est retrouvée sur les bulletins de vote électroniques.

Tournée des facultés

Comme dans les dernières années, les candidats ont eu l'opportunité d'aller présenter leur plateforme électorale dans trois facultés du campus. Les trois lieux retenus furent les Arts, Jean-Cadieux et Jeanne-de-Valois en raison de l'achalandage dans ces établissements et des conseils de l'agent de communication, Marc-Samuel Larocque. Les candidats disposaient d'un maximum de trois minutes pour effectuer leur présentation, suivi d'une période de questions du public. Malheureusement, il eut un très bas niveau de participation étudiante à ces présentations, et des questions ne furent seulement posées

que lors de la présentation à Jean-Cadieux. Les présentations ont été diffusées en Facebook Live et sont demeurées disponibles sur la page web de la Féécum.

Débat électoral

Le débat électoral a été animé par un membre des médias universitaires, Anthony Azard. Ce dernier s'est chargé de déterminer les questions du débat. L'animateur disposait de 15 minutes avec chaque candidat. Je me suis occupé de chronométrer les temps accordés selon la fiche de temps préparé par les médias universitaires. Le débat s'est bien déroulé sans qu'aucun incident se produise. Des vidéos du débat ont été mis en ligne sur le site Web de la FÉÉCUM.

Plateforme électronique

Cette année, la modification à la loi électorale incluant les médias sociaux sous la définition de publicité fut enfoncée pour la première fois. Les candidats ont été requis de me mettre comme admis de leurs pages Facebook, afin que toute publication potentiellement diffamatoire puisse être évalué et supprimer rapidement par moi-même.

Promotion de la campagne électorale

Pour promouvoir la campagne électorale, les candidats ont été invités à mettre des affiches sur le campus. De plus, à l'aide d'une petite équipe, 2000 petites pages expliquant les procédures à suivre pour voter ont été distribuées sur le campus les jours

du vote. Les candidats ont été très présents sur le campus les 26 et 27 février pour inciter les gens à voter.

Plainte officielle

Aucune plainte officielle n'a été déposée lors du processus électoral. Voir recommandations.

Recommandations

Poste de présidence d'élection

Je propose que le poste de présidence d'élection soit divisé en deux. Un premier rôle agirait comme arbitre des élections et serait nommé selon l'horaire existant. Ce rôle aurait comme mission d'assurer le respect de la loi électorale et d'enfoncer une égalité entre les candidats. Le deuxième rôle serait ouvert au retour des vacances d'hiver et serait responsable des efforts de promotion de l'élection ainsi que des efforts de faire sortir le vote. La rémunération de ce deuxième poste pourrait même être faite sur une base d'une paie pour chaque vote engagé.

La raison pour ceci est que, suite à plusieurs discussions avec l'agent de communication et la direction générale de la FÉÉCUM, la problématique est ressortie que la personne remplissant le rôle de présidence d'élection a une expertise dans un rôle ou dans l'autre,

mais qu'il est très difficile d'obtenir quelqu'un capable d'à la fois enfoncer les règles et de coordonner les efforts de recrutement de candidats et d'engagement de l'électorat.

Médias sociaux

À la suite de l'inclusion dans la loi électorale des plateformes de médias sociaux comme outils de publicité, il est important que ceux-ci soient plus encadrés. Bien qu'un peu extrême, j'irais même jusqu'à recommander que la présidence d'élection puisse refuser la candidature de quiconque débute une campagne électorale sur les médias sociaux avant l'ouverture de la période désignée, dans l'objectif d'obtenir un avantage sur les autres candidates potentielles.

Cependant, dans son travail d'endrament des médias sociaux, il est important que le CA de la FÉÉCUM prenne en compte la possibilité qu'un candidat crée une page au nom de son rival afin de la disqualifier de l'élection. C'est donc une réflexion qu'il est absolument nécessaire que le CA aille, afin de mieux diriger les efforts de la prochaine présidence d'élection.

Plaintes

Pendant la campagne, j'ai reçu une plainte par rapport à l'usage des médias sociaux par un des candidats. Cependant, après une lecture de la loi électorale, dans mon interprétation, je n'ai pas trouvé la possibilité d'accepter cette plainte de manière anonyme, et j'ai demandé à la personne en question de me l'envoyer par écrit. Elle a refusé et a retrié sa plainte. Il serait pertinent que le CA de la FÉÉCUM se penche sur la

question et clarifie si oui ou non la présidence d'élection est en mesure d'accepter une plainte anonyme.

Conclusion

Je, Samuel Gagnon, atteste que j'ai accompli mes fonctions au meilleur de mes connaissances avec impartialité, transparence et professionnalisme. Je certifie que les résultats et les faits présentés dans ce rapport sont véridiques et conformément à la loi électorale de la FÉÉCUM. Je vous prie donc de recevoir ce rapport tel que présenté.


Samuel Gagnon